



# Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 804/2023804/2023  
Date de la séance du CE : 5 juillet 2023  
Direction : Chancellerie d'État  
N° d'affaire : 2023.STA.538  
Classification : Non classifié

## **Loi sur les droits politiques (LDP). Modification relative aux sièges garantis dans le cercle électoral de Bienne-Seeland** **Ouverture de la procédure de consultation**

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Chancellerie d'État, arrête :

La Chancellerie d'État est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la modification de la loi sur les droits politiques (LDP). La procédure de consultation dure jusqu'au 9 octobre 2023.

**Au nom du Conseil-exécutif**



**Christoph Auer**  
Chancelier

Destinataires  
– Toutes les Directions

Pièces jointes  
– Projet (projet d'acte législatif et tableau synoptique)  
– Rapport  
– Communiqué de presse  
– Avis de droit du 10 septembre 2015 « Sièges du Grand Conseil garantis à la minorité francophone du cercle électoral de Bienne-Seeland », prof. Andreas Glaser avec la collaboration de Corina Fuhrer, MLaw  
– Rapport Bernhard Pulver du 26 janvier 2022 « Sièges garantis à la population francophone dans le cercle électoral de Bienne-Seeland »  
– Rapport complémentaire Bernhard Pulver du 26 septembre 2022 « Sièges garantis à la population francophone dans le cercle électoral de Bienne-Seeland »